## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Accusé de réception en préfecture 069-913866331-20231017-D2023-52-DE Date de télétransmission : 18/10/2023 Date de réception préfecture : 18/10/2023

# RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance du 17 octobre 2023

NO 0000 FO	Mark Park Web and America
N° 2023-52	Modalités d'abondement

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 16 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	х			
ARTIGNY	Bertrand	- x			
BADOUARD	Benjamin		×		Anne GROSPERRIN
BOFFET	Laurence	х			
BRIGLIADORI	David	х			
CHAMBON	Pierre	х			
COIN	Gisèle		×		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence		×		Nicole SIBEUD
FRAISSE	Camille	х			
GROSPERRIN	Anne	х			
GROULT	Florestan	х			
MARION	Richard		×		Floyd NOVAK
MILLET	Pierre-Alain	х			
NOVAK	Floyd	х			
PESENTI	Maeva	х			
PLICHON	Isabelle	х			
PROST	Emilie	х		141	
REVEYRAND	Anne	х			
SIBEUD	Nicole	х			
VALLET	Cyrille	х			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Date de convocation du Conseil : 11 octobre 2023

Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

#### 1. Contexte

L'accord de substitution du 5 juillet 2022 prévoyait la mise en place d'un accord d'intéressement, ainsi que le principe du versement d'un abondement de 500€ maximum par an et par salarié.

Parallèlement, par délibération n°2023-31 en date du 15 juin 2023, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un accord d'intéressement puis, par délibération n°2023-31 en date du 15 juin 2023, a autorisé le Directeur à signer l'adhésion (ouverture) à un Plan Epargne Entreprise (PEE) permettant ainsi d'opérer les versements d'abondement.

Le PEE, souscrit auprès de Natixis, opérateur de gestion historique du PEE d'Eau du Grand Lyon (ex-Veolia), prévoyait la possibilité de fixer librement les modalités de l'abondement de 500€ par an et par salarié susmentionné.

La direction et les organisations syndicales se sont alors rapprochées pour convenir de modalités d'abondement permettant qu'une part significative de salariés accède à tout ou partie de l'abondement, et en particulier les salariés disposant des revenus les plus faibles.

### 2. Modalités d'abondement

Il a ainsi été convenu de découper l'abondement en trois tranches de versement et de majorer significativement les deux premières tranches pour leur donner un caractère fortement incitatif.

Ainsi les modalités d'abondement progressif telles que convenues et proposées à l'approbation du Conseil sont les suivantes :

- Pour un versement volontaire compris entre le 1<sup>er</sup> euro versé et 50€, la Régie abondera à hauteur de 200% de la somme versée;
- Pour un versement volontaire supérieur à 50€ et jusqu'à 200€, la Régie abondera à hauteur de 100% de la somme versée;
- Pour un versement volontaire supérieur à 200€ et jusqu'à 700€, la Régie abondera à hauteur de 50% de la somme versée ;

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les modalités d'abondement progressif décrites ci-dessus.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu l'article, R2221-18 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L3332-1 à L3332-28 du Code du travail,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon la Régie n° 2023-32 du 15 juin 2023, approuvant l'ouverture d'un Plan Epargne Entreprise,

CONSIDÉRANT, l'intérêt de mettre en œuvre une progressivité de l'abondement au PEE,

## DELIBERE,

Article 1. Approuve les modalités d'abondement telles que décrites dans la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,

Anne GROSPERRIN

Le secrétaire de séance

Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com